

UNION DES COMORES



Ministère de  
l'Education Nationale

---

## STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE AUX COMORES

---

## **Sigles et abréviations :**

CIPR : Circonscription pédagogique régionale

DGPPE : Direction Générale des Politiques et des Programmes Educatives

DIJEC : Développement Intégral du Jeune Enfant aux Comores

ECR : Ecole Coranique Rénovée

IFERE : Institut de Formation et de Recherche en Education

IGEN : Inspection Générale de l'Education Nationale

MEN : Ministère de l'Education Nationale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PCE : Plan Comores Emergents

PTSE : Plan de Transition du Secteur Educatif

SCA2D : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SIGE : Système d'Information sur la Gestion de l'Education

## Table des matières

Introduction. ....	1
1 L'importance de l'enseignement préélémentaire : .....	2
1.1 Les effets positifs sur les enfants : .....	2
1.2 Les effets positifs sur les parents : .....	3
1.3 Les effets positifs sur le système éducatif : .....	3
1.4 Les effets positifs sur la société et son développement. ....	3
2 Etat actuel de l'enseignement préélémentaire : .....	4
2.1 Typologie des établissements : .....	4
2.1.1 Les classes préélémentaires publiques : .....	4
2.1.2 Les palashiyos : .....	4
2.1.3 Les classes ou écoles maternelles communautaires : .....	5
2.1.4 Les classes ou écoles préélémentaires privées : .....	5
2.2 Les effectifs : .....	5
2.3 Les ressources humaines : .....	7
2.4 Les aspects pédagogiques : .....	8
2.4.1 Le matériel pédagogique : .....	8
2.4.2 Les contenus des apprentissages : .....	9
2.4.3 La langue d'enseignement : .....	10
2.4.4 L'emploi du temps : .....	10
2.4.5 La gestion de la 3 <sup>e</sup> année du préélémentaire : .....	10
2.4.6 L'encadrement pédagogique : .....	10
2.5 L'hygiène à l'école : .....	10
2.6 Le suivi et l'évaluation .....	11
2.7 La gouvernance : .....	12
2.8 La perception de l'école maternelle chez les parents : .....	12
3 Identification des acquis, des contraintes et des opportunités : .....	14
3.1 Les forces : .....	14
3.2 Les contraintes : .....	14
3.3 Les opportunités : .....	15
3.4. Tableau récapitulatif des forces, faiblesses et opportunités de l'enseignement préélémentaire .....	16
4 Les orientations de la stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire. ....	17

4.1	Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie : .....	17
4.2	Le cadre politique de la Stratégie nationale de développement de l'enseignement élémentaire :.....	17
4.3	Le cadre logique de la stratégie de développement de l'enseignement préélémentaire :.....	19
4.3.1	Le développement intégré du jeune enfant :.....	19
4.3.2	Le développement intégré du jeune enfant aux Comores :.....	21
4.4	Les objectifs de la stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire : .....	24
4.4.1	L'objectif général : .....	24
4.4.2	Les objectifs spécifiques : .....	25
4.5	Les niveaux d'intervention : .....	25
4.6	Les principes directeurs :.....	25
4.7	Les axes de la stratégie :.....	26
4.7.1	L'environnement éducatif des enfants :.....	27
4.7.2	La famille : .....	27
4.7.3	La formation initiale et continue du personnel éducatif :.....	27
4.7.4	Le suivi et l'évaluation des activités :.....	27
4.7.5	Sensibilisation et communication :.....	27
4.7.6	Gouvernance :.....	28
4.8	Tableau récapitulatif : .....	28
5	L'opérationnalisation de la stratégie : .....	29
5.1	L'environnement éducatif de l'enfant :.....	29
5.1.1	La généralisation des commodités de base dans les établissements :.....	29
5.1.2	L'amélioration de l'hygiène dans les établissements. ....	31
5.1.3	La sécurité :.....	32
5.1.4	Le respect de l'emploi du temps.....	32
5.2	La famille : .....	33
5.2.1	Le développement de l'éducation parentale :.....	33
5.2.2	Le ciblage des pères et des zones rurales :.....	34
5.3	La formation du personnel :.....	35
5.3.1	La formation initiale :.....	35
5.3.2	La formation continue du personnel : .....	37
5.3.3	La formation des encadreurs pédagogiques :.....	37
5.4	Le suivi et l'évaluation : .....	37

5.4.1 Révision et diffusion des textes réglementaires sur les procédures d’inspection des établissements d’enseignement préélémentaires.....	38
5.4.2 Mise en place d’un système d’inspection et de supervision : .....	38
5.4.3 Alimentation des bases de données sectorielles sur l’enseignement préélémentaire :.....	38
5.4.4 Mise en place d’un programme de recherche sur l’enseignement préélémentaire :.....	39
5.5 Sensibilisation et communication : .....	39
5.5.1 Elaboration d’un plan annuel de plaidoyer et de communication pour l’enseignement préélémentaire. ....	39
5.5.2 Développement de programmes nationaux de plaidoyers et de communication pour le changement de comportement et le changement social.....	39
5.5.3 Elaboration d’outils et programmation de campagnes de communication de masse sur l’importance de l’enseignement préélémentaire, surtout en zone rurale. ....	40
5.5.4 Renforcement des capacités des médias pour la création d’un environnement médiatique favorable. . ....	40
5.5.5 Evaluation des résultats des activités de communication :.....	40
5.6 La gouvernance : .....	40
5.6.1 Création d’un comité de pilotage pour le développement de l’enseignement préélémentaire. ....	41
5.6.2 Création d’une direction nationale de l’enseignement préélémentaire au MEN : .....	41
5.6.3 Création d’un service de l’enseignement préélémentaire dans les directions insulaire de l’Education de chaque île : .....	42
5.6.4 Création d’un comité municipal et d’une fonction de conseiller municipal pour le développement de l’enseignement préélémentaire dans chaque commune.....	42
6 Synthèse et recommandations : .....	43
Références bibliographiques :.....	44

## Introduction.

L'enseignement préélémentaire apparaît aux Comores vers la fin des années 1980. C'était un enseignement privé, réservé aux enfants des milieux favorisés et urbains. Le jeune Comorien commençait l'école directement au CP1, à partir de l'âge de 6 ou 7 ans. Les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays depuis l'indépendance en 1975 se souciaient peu de ce sous – secteur de l'Education, parce qu'ils estimaient probablement que les écoles coraniques traditionnelles suffisaient pour apprendre aux enfants les notions dont ils avaient besoin avant d'entrer à l'école primaire, qui étaient la lecture du Coran et quelques notions de base de la religion musulmane.

Mais à la suite de la loi d'orientation de 1994 sur l'Education, qui a instauré un niveau préélémentaire dans le système éducatif et assigné des objectifs précis pour ce sous – secteur, le gouvernement a commencé à réfléchir sur les voies et moyens permettant l'ouverture de classes publiques d'enseignement préélémentaires. Avec le soutien de ses partenaires, des écoles maternelles pilotes (les Ecoles Coraniques Rénovées) ont vu le jour dans le secteur public au début des années 2000. En 2018, sur les 318 écoles publiques que compte le pays, 154 abritaient des classes d'enseignement préélémentaires, soit la moitié des établissements, selon les études menées par Cambridge Education. Mais le nombre de classes augmente sans qu'une stratégie soit définie pour accompagner le sous – secteur dans son développement. C'est ainsi que le Ministère de l'Education nationale (MEN) souhaite se doter d'une Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire, qui couvre à la fois l'enseignement public et privé.

Ce document de Stratégie nationale se base sur le dispositif d'enseignement préélémentaire actuel, pour viser par la suite son amélioration. Il est structuré en deux volets. Le premier volet présente l'importance de l'enseignement préélémentaire pour le développement éducatif et social du pays et l'état actuel du sous - secteur. Le deuxième volet développe les orientations, les axes d'intervention et l'opérationnalisation de la Stratégie.

## 1 L'importance de l'enseignement préélémentaire :

La Communauté internationale estime aujourd'hui que l'enseignement préélémentaire doit constituer une priorité dans tous les systèmes éducatifs du monde. Cet intérêt pour le sous - secteur a pris ses racines dans les études menées ces dernières décennies , qui indiquent que la période qui va de 0 à 8 ans est déterminante pour le développement affectif, intellectuel et social des enfants, que les interventions menées sur les enfants pendant cette période peuvent avoir des effets positifs puissants et durables sur le bien – être et la santé à l'âge adulte, que les occasions ratées à ce stade peuvent rarement être compensées dans les stades ultérieurs de la vie.

Nous allons présenter les effets positifs de l'enseignement préélémentaire et son cadre logique, qui est le développement intégral de l'enfant.

Les études menées sur l'enseignement préélémentaire montrent que les interventions en faveur du développement des petits enfants à des effets positifs sur les enfants eux - mêmes, sur les parents, sur le système éducatif et sur la société et son développement.

### 1.1 Les effets positifs sur les enfants :

La prise en charge des enfants au préélémentaire favorise entre autres :

- Le développement moteur de l'enfant, par les différentes activités menées à l'école, un développement moteur qui contribue à son tour à la structuration du cerveau, et influe donc sur la qualité des apprentissages.
- Le développement émotionnel et social de l'enfant et l'acquisition précoce de comportements liés à la sociabilité (savoir - vivre avec les autres, acceptation de perdre, écoute, argumentation) ;
- L'entrée à l'école des enfants, par un meilleur développement de ses compétences langagières, de sa motricité fine et globale, du sens de la discipline et de l'assiduité, une maîtrise des concepts de l'espace et du temps etc...
- La transition entre la langue maternelle et la langue de l'école, la langue maternelle étant la langue sur laquelle l'éducateur doit s'appuyer dans l'enseignement préélémentaire pour introduire progressivement l'enfant vers la langue scolaire ;
- Un meilleur développement intellectuel et de meilleurs résultats scolaires
- La promotion de la santé de l'enfant, par l'acquisition précoce et durable de gestes et compétences qui protègent son capital - santé.

- Une initiation précoce à la citoyenneté : « *En effet, la petite enfance est considérée comme la période la plus structurante dans le processus de développement de l'individu et dans la configuration de base de sa personnalité à l'âge adulte. C'est l'âge par excellence pour l'enfant pour adopter et intérioriser durablement les vertus du respect de la différence et de l'autre, du respect du bien commun et de l'environnement, les vertus de la solidarité et du partage, les vertus des droits, des devoirs et du respect des lois, les vertus de la résolution des conflits par la négociation, de l'échange, de la concertation et de la démocratie* » (El Andaloussi et Faiq, 2007).

## **1.2 Les effets positifs sur les parents :**

La prise en charge des enfants dans l'enseignement préélémentaire bénéficie aussi aux parents :

- Elle les rassure : à l'école, ils sont en sécurité.
- Elle leur assure une économie d'efforts et de moyens : moins de redoublements, moins d'abandons, moins de cours particuliers etc...

## **1.3 Les effets positifs sur le système éducatif :**

- L'enseignement préélémentaire contribue à l'amélioration de la fluidité, à l'efficacité et à l'efficience du système éducatif (augmentation des taux de réussite, réduction des redoublements et des abandons etc..) ;
- Elle contribue également à la réduction des inégalités entre les enfants issus des milieux aisés et ceux issus des milieux défavorisés, entre les filles et les garçons.

## **1.4 Les effets positifs sur la société et son développement.**

L'enseignement préélémentaire a aussi des impacts sur le développement de la société :

- Elle contribue à la construction d'une société plus alphabétisée, plus éduquée, donc d'une force de travail plus productive.
- Elle contribue à la réduction de la délinquance et des coûts de justice et de réinsertion qui en découlent
- Elle développe une véritable activité économique de production de biens et de services liés aux besoins des enfants. Elle contribue donc à la réduction du chômage, en créant des emplois.



## 2 Etat actuel de l'enseignement préélémentaire :

Le sous – secteur du préélémentaire des Comores prend en charge l'éducation des enfants de 3 à 5 ans, dans des établissements privés et publics. Ces deux catégories d'établissements dépendent du MEN, mais se caractérisent par une différence dans le contenu des apprentissages proposés. Les établissements publics proposent des apprentissages basés sur la langue nationale, la religion musulmane et la préparation à l'apprentissage des langues arabe et français, alors que les établissements privés construisent eux-mêmes leurs propres contenus.

Nous allons présenter un bref aperçu de l'état actuel du sous – secteur, à travers une typologie des établissements préélémentaires du pays, les effectifs, les ressources humaines, l'hygiène, les aspects pédagogiques, le suivi et l'évaluation, et la gouvernance.

### 2.1 Typologie des établissements :

Les écoles d'enseignement préélémentaire sont de plusieurs catégories dans le pays. On distingue quatre types d'établissements.

#### 2.1.1 Les classes préélémentaires publiques :

Elles sont hébergées dans les écoles primaires publiques. Ces classes sont comprises dans le système éducatif et sont incluses dans le SIGE. Les enseignants sont en général des enseignants de l'école primaire (fonctionnaires ou contractuels de l'Etat) redéployés dans les sous – secteur. Dans ces établissements, on utilise généralement les trois langues du pays : le shikomori, l'arabe et le français.

Pour l'année scolaire 2016 – 2017, le préélémentaire public représentait 60% du parc d'établissements du sous – secteur.

#### 2.1.2 Les palashiyos :

Les palashiyos, écoles coraniques traditionnelles, accueillent des enfants pour des apprentissages comprenant l'arabe, le coran ainsi que certaines connaissances de base indispensables à la pratique de la religion. Ce type d'établissement a été érigé en classe d'enseignement préélémentaire par la loi du 21 novembre 2013, sous contrôle non pas du MEN, mais du ministère des Affaires islamiques. Dans son article 4, cette loi définit le statut des palashiyos : le palashito est « *comme une école préscolaire, créé par la commune, la communauté villageoise ou par des associations de parents d'élèves ainsi que par des particuliers si les conditions répondent à la présente loi* ». Les langues utilisées dans ces établissements sont l'arabe et le shikomori.

### 2.1.3 Les classes ou écoles maternelles communautaires :

Les classes ou écoles maternelles communautaires sont créées à l'initiative des communautés dans le respect du cadre légal en vigueur (demande d'agrément). Elles appliquent généralement le programme officiel et permettent une amélioration de la couverture scolaire, notamment en zone rurale, contribuant ainsi activement à l'effort gouvernemental.

Il s'agit par exemple des écoles d'initiatives communautaires ouvertes par l'ONG Maesha depuis une quinzaine d'années à Anjouan. Dans ces écoles, les enseignants ont été formés par l'ONG et ont été payés par la communauté jusqu'en 2017. A partir de la rentrée 2017 – 2018, ces écoles ont été incorporées dans les écoles publiques. En 2016 – 2017, les écoles communautaires scolarisaient 7% des effectifs du préélémentaire, selon les données du SIGE.

### 2.1.4 Les classes ou écoles préélémentaires privées :

Les écoles préélémentaires privées sont présentes aux Comores, depuis la fin des années 1980. Elles sont souvent organisées en trois sections (petite, moyenne, grande section), et font payer ce service de scolarisation aux parents. Elles sont incluses dans le système éducatif officiel, sur la base d'un agrément. La plupart de ces établissements privilégient le français comme langue de travail.

Pour l'année scolaire 2016 – 2017, le préélémentaire privé accueillait environ 40% des effectifs de cette classe d'âge, mais cette proportion a dû diminuer sensiblement depuis la création des classes préélémentaires publiques.

L'offre d'éducation au préélémentaire est donc variée. Ces types de classes préélémentaires n'ont pas toutes les mêmes tutelles, ni les mêmes intervenants, ni les mêmes contenus, ni les mêmes langues de travail.

## 2.2 Les effectifs :

Selon les dernières données du MEN émanant du *Rapport final des consultations nationales en préparation du Sommet mondial sur la transformation de l'Education* (aout 2022), les effectifs des élèves dans l'enseignement préélémentaire ont chuté entre 2018 et 2022, passant respectivement de 18 175 à 16 137 élèves, soit une réduction de 2,9% par an, avec beaucoup de disparités :

I	Ngazidja			Mwali			Ndzuwani			Comores		
	2018	2022	d/an	2018	2022	d/an	2018	2022	d/an	2018	2022	d/an
Filles	5659	3667	-10,3%	688	836	5%	2779	3559	6,4%	9126	8062	-3,1%
Garçons	5662	3763	-9,7%	695	887	6,3%	2692	3425	6,2%	9049	8075	-2,9%
<b>Total</b>	<b>11 321</b>	<b>7430</b>	<b>-10%</b>	<b>1383</b>	<b>1723</b>	<b>5,6%</b>	<b>5471</b>	<b>6984</b>	<b>6,3%</b>	<b>18175</b>	<b>16137</b>	<b>-2,9%</b>
Public	3198	3163	-0,3%	341	1146	35,4%	3472	4799	8,4%	7011	9108	6,8%
Privé	8123	4267	-14,9%	1042	577	-13,7%	1999	2185	2,2%	11164	7029	-10,9%
% privé	71,8%	57,4%		75%	33%		37%	31%		61%	44%	

Selon ce tableau extrait du *Rapport*, les effectifs ont chuté spectaculairement à Ngazidja, passant de 11 321 à seulement 7430 élèves, soit une diminution annuelle de l'ordre de -10%. A Mwali et Ndzuwani, on enregistre une hausse des effectifs pendant cette même période, respectivement de 5,6% et 6,3%. Ce rapport du MEN avance trois facteurs qui expliquent cette diminution des effectifs, qui touchent particulièrement l'île de Ngazidja :

- Le passage du cyclone Kenneth, qui a causé la destruction de certains établissements scolaires à Ngazidja ;
- Les fermetures plus ou moins longues de certaines écoles entre 2020 et 2021, à cause de la pandémie du Covid 19.
- La sensibilisation qui encourageait les parents à garder leurs enfants à la maison pour diminuer la propagation de la maladie.

Mais ce tableau révèle toutefois que la diminution des effectifs concerne seulement les établissements privés, qui passent de 11 164 à 7 029 élèves de 2018 à 2022, pendant que les élèves des établissements publics passent de 7 011 à 9 108 pendant la même période. Dans les trois îles on observe cette diminution des effectifs des établissements privés au profit de ceux du public : à Ngazidja, la part du privé passe de 71,8% à 57,4 % de 2018 à 2022, à Mwali de 75 à 33%, à Ndzuwani de 37 à 31%. Cette augmentation des effectifs des établissements publics s'explique par le fait que depuis la rentrée 2022, les classes de CP1, par une note circulaire du MEN, sont considérées comme faisant partie de l'enseignement préélémentaire, l'école primaire passant de 6 à 5 ans.

Notons aussi que la parité entre fille et garçons est atteinte. Elle est presque de 50% au niveau national : 49% à Ngazidja et Mwali, 51% à Ndzuwani.

Cependant, malgré l'augmentation des effectifs, seulement 32,7% des enfants en âge d'entrer dans l'enseignement préélémentaire fréquentent un établissement préélémentaire formel.

### 2.3 Les ressources humaines :

#### **Les enseignants :**

L'enseignement préélémentaire, comme d'ailleurs les autres sous – secteurs du système éducatif, a besoin de ressources humaines bien qualifiées pour qu'il puisse atteindre les objectifs fixés dans le référentiel éducatif. Il n'y a pas de base de données nationale sur l'effectifs des enseignants dans les sous – secteur. Les données dont dispose le Men concernent seulement l'enseignement préélémentaire public.

Dans tous les cas, on peut dire que le profil des enseignants est loin de répondre aux attentes du système éducatif. En effet, si beaucoup d'entre eux, surtout dans le public, ont suivi une formation initiale dans les IFERE avant d'entrer en fonction, ils n'ont pas été suffisamment outillés dans leurs cursus pour prendre en charge efficacement les enfants de cette tranche d'âge et le programme éducatif qui doit leur être administré, parce que la maquette de formation des IFERE ne propose pas suffisamment de cours en lien avec la prise en charge des enfants de 3 à 5 ans.

Les visites que nous avons effectuées dans neuf établissements du pays (3 pour chaque île) révèlent que certains enseignants sont titulaires de diplômes universitaires dans des filières comme le droit, la géographie ou l'économie. Ils se trouvent en poste après quelques jours de stage dans leurs établissements. Mais ils ont du mal à s'approprier les démarches et les approches pédagogique nécessaires pour une prise en charge efficace des enfants.

On retrouve aussi des enseignants qui n'ont aucune qualification et qui n'ont bénéficié d'aucune formation continue leur permettant de tenir leurs classes. Nous avons rencontré par exemple une *enseignante* qui tient une classe de préélémentaire public à Ngazidja, qui n'a pas terminé ses études primaires.

Par ailleurs, beaucoup d'enseignants, du public comme du privé, ont en charge des classes multigrades, alors qu'ils n'ont pas été formés pour ce type de responsabilité.

#### **Les assistantes maternelles :**

L'enseignement préélémentaire public ne dispose pas de beaucoup d'assistantes maternelles. Le plus souvent l'enseignant s'occupe de tout, avec toutes les difficultés que cela suppose. Dans les écoles privées, en revanche, les assistantes maternelles sont plus nombreuses.

## 2.4 Les aspects pédagogiques :

### 2.4.1 Le matériel pédagogique :

#### 2.4.1.1 Les jeux :

Le jeu représente une activité essentielle dans le développement du jeune enfant. C'est une source de plaisir, de satisfaction, de créativité, d'apprentissage. Par le jeu, les enfants vont développer leurs aptitudes physiques, mentales, sociales. Les équipements de jeux doivent donc faire partie de l'offre d'enseignement préélémentaire public.

Pourtant, malgré les efforts des partenaires, qui ont doté les établissements préélémentaires en kits de jeux pour les enfants, force est de constater que ce matériel pédagogique n'occupe pas beaucoup de place dans les activités des classes. En effet, dans les établissements que nous avons visités, certains enseignants ont avoué ne pas utiliser les kits de jeux par ce qu'ils n'ont pas été formés pour leurs utilisations. D'autres perçoivent les jeux des enfants comme une entrave à leur travail, qui se résume à leurs yeux au développement cognitif. Beaucoup de kits de jeux offerts par nos partenaires sont rangés dans des armoires.

Dans le référentiel d'infrastructures et équipements élaboré en 2019 par Cambridge Education, il a été recommandé de privilégier les jeux confectionnés localement. Cela aurait deux avantages : d'abord, les jeux seraient moins chers ; ensuite, les formateurs s'approprieraient plus facilement ces outils à fabrication locale que ceux qui sont importés de l'extérieur. Le document a proposé, à titre d'illustration, des jeux que l'on peut fabriquer localement et a indiqué l'objectif de chacun de ces jeux pour le développement de l'enfant. Mais ces recommandations n'ont pas été suivies.

#### Les cahiers d'activités :

Un référentiel éducatif et de nouveaux manuels scolaires ont été élaborés en 2018. Ces manuels ont été distribués dans tous les établissements préélémentaires du territoire national.

Cependant, l'enquête que nous avons menée montre que ces manuels manquent cruellement dans les mains des enfants. En effet, dans le public, les enseignants ont été formés à l'utilisation de ces nouveaux documents. Mais dans les salles de classe, on s'aperçoit que les manuels ne sont pas utilisés. Dans certaines classes, les documents manquent. Les établissements les ont effectivement reçus, mais ils les ont distribués aux enfants, parce qu'ils avaient compris que chaque année ils allaient en recevoir d'autres au début de la rentrée, ce qui n'a pas été le cas. Dans d'autres établissements on ne les avait pas reçus en nombre suffisant.

Pour les écoles qui disposent des manuels, leur utilisation n'est pas toujours effective :

- On les distribue en classe et on les ramasse en fin de journée (pour éviter que les enfants les abiment !). Cela veut dire que les enfants ne font pas les activités prévues pour chaque séquence de cours.
- Ils ne sont pas utilisés parce que les enseignants ne savent pas comment procéder. Ils estiment qu'ils n'ont pas été suffisamment formés à leur utilisation.

Dans le secteur privé, la grande majorité des établissements n'utilisent pas les manuels officiels. D'abord ils ne les ont pas reçus en nombre suffisant pour les distribuer à tous les enfants. Mais l'obstacle principal réside dans le fait que les enseignants du privé n'ont pas été formés à leur utilisation. La formation a visé seulement les enseignants du public.

Quelques établissements ont formé eux-mêmes leurs enseignants par l'intermédiaire d'encadreurs pédagogiques : ils utilisent les manuels, mais réclament des formations supplémentaires.

Par ailleurs, en 3<sup>e</sup> année de classe préélémentaire (ancien CP1), les cahiers d'activités pour le français n'ont pas été imprimés, alors que près de 40% du volume horaire du CP est réservé à l'enseignement du français.

#### **2.4.2 Les contenus des apprentissages :**

Le MEN dispose d'un référentiel éducatif et de manuels pour l'enseignement préélémentaire. Mais sur le terrain, on constate que ces documents sont utilisés difficilement, et on peut dire qu'il y a deux types de contenus dans les activités d'apprentissage du sous – secteur : celui du public et celui du privé.

Dans les établissements publics, les enseignants essaient tant bien que mal de se baser sur la culture nationale pour asseoir leurs activités d'apprentissage, même en l'absence des manuels scolaires. Ils travaillent avec les enfants sur le coran, la pratique de la religion, la langue arabe, puis le français etc...

Dans les établissements privés, les apprentissages privilégient plutôt les aspects liés à la pré – écriture, à la pré – lecture, au pré – calcul. Les apprentissages liés à la religion et à la pratique de la religion sont moins développés.

### 2.4.3 La langue d'enseignement :

La loi d'orientation indique que les apprentissages au préélémentaire doivent se dérouler en shikomori. Dans les faits, nous avons un mélange entre le français et le shikomori, ou presque seulement le français dans certains établissements privés.

Les difficultés dans l'utilisation du shikomori résident dans le fait que :

- Les manuels ont été rédigés en français, pas en shikomori ;
- Les enseignants n'ont pas été formés pour travailler en langue nationale

### 2.4.4 L'emploi du temps :

Un emploi du temps officiel a été élaboré, et se trouve dans le guide pédagogique intitulé *ECR commun*. Il a été présenté aux enseignants lors des stages de formation à l'utilisation des manuels.

Mais cet emploi du temps n'est pas respecté. Comme la plupart des enseignants ont du mal à utiliser les manuels, ils ont du mal à l'utiliser.

### 2.4.5 La gestion de la 3<sup>e</sup> année du préélémentaire :

Dans la note circulaire de 2021, l'école primaire passe de 6 à 5 ans, et le préélémentaire de 2 à 3 ans. Le CP1 devient la 3<sup>e</sup> année du préélémentaire. Ce changement devrait être suivi par des mesures d'accompagnement. Mais ce n'est pas le cas. Les enseignants en poste n'observent pas de différence entre le CP1 et la 3<sup>e</sup> année du préélémentaire. Les apprentissages dans la plupart des salles de classe se font toujours de manière verticale : pas d'activités ludiques, pas d'interactions entre les élèves eux – mêmes.

### 2.4.6 L'encadrement pédagogique :

L'enseignement préélémentaire ne dispose pas d'un personnel d'encadrement qui lui est propre. Ce sont les encadreurs du primaire qui sont censés s'en occuper, et ils ont du mal à contrôler les activités du sous – secteur, en l'absence de formation.

## 2.5 L'hygiène à l'école :

L'hygiène à l'école apporte des bienfaits aux enfants :

- Elle leur préserve contre les maladies de toutes sortes. Plus les lieux éducatifs sont propres, plus les enfants sont protégés des maladies contagieuses ;
- Elle leur permet d'être propres. Plus les enfants vivent dans un milieu propre, plus ils seront habitués à être propres eux – mêmes.

Or, dans les établissements, le respect de l'hygiène ne fait pas partie des préoccupations des responsables des établissements, surtout dans le public. Dans certains établissements, surtout en milieu rural, les salles éducatives sont très sales. Ce manque d'hygiène s'explique par l'absence d'agents de nettoyage dans les écoles : personne n'a la responsabilité de la propreté de l'établissement.

La même remarque peut être faite sur les enfants. Certains parents, en zone rurale, laissent venir à l'école leurs enfants avec beaucoup de saletés.

## 2.6 Le suivi et l'évaluation

Le MEN est doté depuis 2019, à travers les documents de Cambridge Education, de mécanismes permettant le suivi et l'évaluation des établissements accueillants des classes préélémentaires. En effet, ces documents ont établi un dimensionnement et une catégorisation des écoles, pour suivre l'amélioration qualitative des conditions d'accueil. Six dimensions ont été définies. Il s'agit de :

- L'accueil des enfants et la sécurité d'accès à l'école ;
- La sécurité et la qualité du bâti ;
- L'adaptation des espaces aux enfants et aux apprentissages ;
- L'hygiène ;
- Les ressources humaines
- L'administration et la gouvernance

Chacune de ses dimensions comprend plusieurs sous - dimensions qui peuvent constituer des indicateurs dans le suivi de l'évolution des établissements.

A partir de ces dimensions, cinq catégories d'écoles ont été définies, selon l'urgence de l'intervention à prévoir : intervention prioritaire, intervention importante, intervention légère à prévoir, intervention d'amélioration qualitative, établissement modèle.

Un dispositif de suivi à long terme a été également proposé. Il contient :

- Des matrices d'indicateurs statistiques au niveau national et insulaires ;
- Les besoins par île et par période de 2019 à 2026.
- Les outils de collecte d'informations pour évaluer le changement de comportement au niveau national, au niveau des directeurs d'école et des enseignants, au niveau des parents et au niveau de l'encadrement pédagogique.



Nous voyons donc que le MEN dispose d'instruments lui permettant de suivre l'évolution du sous – secteur, mais n'a pas mis en place une structure pour faire le suivi.

## 2.7 La gouvernance :

Un référentiel de gouvernance existe également dans les documents de Cambridge Education. Il définit :

- Le rôle et les compétences attendues de la communauté éducative (le chef de l'établissement, les enseignants, les assistantes maternelles, les parents d'élèves, la commune, les CIPR) ;
- Le statut et le rôle du personnel administratif et technique (ministre, secrétaire général, directeur nation, chef de service petite enfance, Autorité en charge de l'Education de l'île etc.)

Ce référentiel de gouvernance explique les missions de chacun des acteurs du sous – secteur, sans toutefois indiquer comment le sous – secteur devrait être piloté.

## 2.8 La perception de l'école maternelle chez les parents :

Il y a une dizaine d'années, lorsque les écoles d'enseignement préélémentaire étaient encore au stade d'expérimentation, à travers les ECR pilotes, beaucoup de parents ne voulaient pas envoyer leurs enfants dans ces types d'établissements. Ils estimaient, en effet, que les ECR étaient une invention contre les palashiyos, donc contre la religion. Une campagne de communication avait été même orchestrée par des imams et enseignants religieux, qui expliquaient qu'avec les ECR les enfants risquaient de ne pas connaître leur catéchisme islamique. Cette perception négative de l'école maternelle publique a été confirmée dans une enquête réalisée en 2018 par Nextez, une entreprise de communication. Cette enquête révélait que la grande majorité des personnes interrogées avaient une vision négative des écoles préélémentaires publiques, considérées comme prônant une éducation allant à l'encontre de nos valeurs musulmanes.

Aujourd'hui, Nextez nous apprend que la tendance s'est inversée. L'enquête qu'elle a menée en 2022 révèle que la grande majorité des parents ont « *globalement* » une opinion positive sur les classes d'enseignement préélémentaire public.

Ce bref aperçu montre que l'enseignement préélémentaire est perçu positivement par les parents, et qu'il se développe, par le fait que le nombre de classes et les effectifs augmentent d'une année à une autre.

Cependant, il faut souligner que les effectifs de 2016 – 2017 représentent 32,7% des enfants en âge d'être scolarisés dans les sous – secteur, ce qui est loin de répondre au défi du gouvernement, qui a rendu le préélémentaire obligatoire pour tous les enfants du pays. Le manque d'infrastructures d'accueil pour les enfants explique cette difficulté d'accroître sensiblement les effectifs dans les classes du sous – secteur.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts sont à faire pour l'amélioration de la qualité des apprentissages et pour une prise charge complète des enfants. Dans la qualité des apprentissages, les ressources humaines ne sont pas formées suffisamment pour atteindre les objectifs fixés dans le référentiel éducatif. Le matériel pédagogique manque dans les classes, et les contenus des apprentissages ne sont pas homogènes des établissements publics aux établissements privés.

Au niveau de la prise en charge, certains aspects importants dans l'enseignement préélémentaire sont négligés. D'abord l'hygiène et la santé. L'éducation à l'hygiène n'est pas prise en compte dans les établissements, alors que cela contribue à la préservation de la santé des enfants. Ensuite, le droit à l'Education. Tous les enfants ont le droit à l'éducation, alors que l'on constate qu'il y a encore des enfants de 3 à 5 ans qui ne fréquentent pas l'enseignement préélémentaire.

Mais ce qui empêche l'amélioration de la qualité dans l'enseignement préélémentaire est lié surtout au suivi, à l'évaluation et à la gouvernance du sous – secteur. Plusieurs outils ont été développés pour le suivi et l'évaluation, mais n'ont jamais été utilisés, faute de structure pour le pilotage du sous – secteur.

Dans tous les cas, le sous – secteur ne peut pas se développer convenablement tant qu'une enveloppe budgétaire ne lui soit pas allouée dans le budget du MEN. Aujourd'hui, l'enseignement préélémentaire est considéré comme un service du sous – secteur de l'enseignement primaire. C'est le budget du sous – secteur du primaire qui doit financer le préélémentaire, ce qui est très compliqué, vu les besoins identifiés pour le développement des enfants de cette tranche d'âge.

### 3 Identification des acquis, des contraintes et des opportunités :

Le diagnostic présenté ci – dessus montre que l'enseignement préélémentaire aux Comores comporte des forces, des faiblesses et des opportunités.

#### 3.1 Les forces :

- L'enseignement préélémentaire est **obligatoire et gratuit** selon la loi d'orientation de l'Education. C'est un atout considérable. Il doit pousser les parents, surtout en milieu rural, à inscrire leurs enfants dans les classes de préélémentaire.
- **Le socle de compétences** attendues à la fin de chaque année est défini : le référentiel éducatif est disponible ; les enseignants et les parents peuvent connaître les objectifs à atteindre à la fin de chaque année d'activités.
- L'enseignement préélémentaire **est perçu positivement par les parents**. Aujourd'hui, beaucoup de parents ont pris conscience de l'importance d'envoyer leurs enfants dans les classes préélémentaires. Cela contribue à l'augmentation des effectifs. Dans beaucoup de localités, les chefs d'établissements ont refusé d'ouvrir des classes d'ECR, faute de salle pour accueillir les enfants.
- Les personnels du sous – secteur (enseignants, encadreurs pédagogiques etc.) sont conscients de la nécessité de renforcer leurs compétences pour une meilleure prise en charge des enfants du sous – secteur.
- Du matériel pour les activités ludiques des enfants est disponible dans beaucoup d'établissement.
- Les cahiers d'activités pour les enfants ont été distribués dans les établissements.
- Le MEN dispose de documents qui proposent des normes pour le suivi et l'évaluation, ainsi que la gouvernance des établissements.

#### 3.2 Les contraintes :

Plusieurs faiblesses menacent le développement du sous - secteur :

- L'offre d'enseignement préélémentaire n'est pas homogène. Entre les palashiyos, les établissements privés et ceux du public, il n'y a pas les mêmes contenus d'apprentissage.
- 37,2 % seulement des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés dans les classes d'enseignement préélémentaire.
- La maquette de la formation initiale des IFERE n'offre pas suffisamment de cours sur les spécificités de l'enseignement préélémentaire.

- Il manque de formateurs de formateurs pour prendre en charge la formation continue des personnels du sous – secteur.
- **Les infrastructures d'accueil** des enfants sont en nombre insuffisant. Les classes de préélémentaires publiques sont hébergées dans les écoles primaires. Celles – ci n'ont pas toutes les capacités d'accueil nécessaires pour prendre en charge les enfants de cette tranche d'âge. Dans certains établissements, les directeurs ont mis une seule salle à la disposition des enfants. Cette salle accueille une classe multigrade, avec des effectifs qui peuvent aller jusqu'à quarante élèves.
- **Les manuels scolaires** ne sont pas en nombre suffisant dans les salles de classe et ne sont pas toujours utilisés par les enfants.
- **Il n'existe pas de ligne budgétaire** dédiée au fonctionnement et au développement du sous – secteur : dans les infrastructures d'accueil ; dans le matériel pédagogique ; dans le recrutement des ressources humaines dont il a besoin.
- **Il y a un manque de pilotage** du sous - secteur : il n'y a pas de structure nationale dédiée au développement du sous – secteur.
- **La non-conformité des structures**, des équipements et des outils aux exigences d'une pratique éducative préscolaire de qualité.
- **Les activités ludiques ne sont pas valorisées dans les classes.** Les enseignants axent leurs activités sur l'enseignement précoce de la lecture, de l'écriture et du calcul.

### 3.3 Les opportunités :

- Le référentiel éducatif disponible est un atout important. Il peut servir de base pour une homogénéisation des activités proposées dans les différents types d'établissements.
- Les textes qui existent sur l'enseignement préélémentaire peuvent servir de base pour l'amélioration du cadre normatif du sous – secteur.
- La disponibilité des partenaires à soutenir le sous – secteur est un élément important. Elle peut servir à la mobilisation du financement dont le sous – secteur a besoin pour son développement.
- Une refonte des IFERE est en cours. Une nouvelle maquette de formation doit voir le jour prochainement. Elle pourrait tenir compte de la spécificité de l'enseignement élémentaire, en introduisant des cours liés au sous – secteur.
- Des pistes de fabrication locale de jeux sont disponibles. En impliquant les enseignants dans la fabrication, ces derniers pourraient facilement utiliser les jeux en classe.

- Le MEN dispose de risograhe dans chaque île, qui pourrait servir à la reproduction des manuels scolaires chaque année.

### 3.4. Tableau récapitulatif des forces, faiblesses et opportunités de l'enseignement préélémentaire.

	L'enseignement préélémentaire	
	Forces	Opportunités
<p><b>Typologie des établissements</b> Un référentiel éducatif disponible, permettant aux enfants de suivre les mêmes apprentissages.</p>	<p><b>Faiblesses</b> Le référentiel éducatif n'est pas suivi. L'offre d'éducation n'est pas homogène. Entre les palashiyos, le public et le privé, les contenus sont différents.</p>	<p><b>Opportunités</b> Le référentiel éducatif qui existe constitue une base à partir de laquelle l'homogénéisation des activités pourra être envisagée.</p>
<p><b>Les effectifs</b> Augmentation des effectifs d'année en année. Cela montre qu'un changement de comportement s'opère au niveau des parents en faveur de l'enseignement préélémentaire</p>	<p>- 37,2% seulement des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés. On est loin d'atteindre l'objectif d'une scolarisation obligatoire dans les sous – secteur ; - les salles de classe ne sont pas suffisantes pour accueillir tous les enfants dans le public.</p>	<p>La disponibilité des partenaires à appuyer le sous – secteur est un atout important. Cela facilitera la mobilisation des fonds nécessaires pour financer le sous – secteur en offre d'infrastructures</p>
<p><b>Les ressources humaines</b> Les personnels du sous – secteur sont conscients de la nécessité de renforcer leurs compétences pour une meilleure prise en charge des enfants.</p>	<p>- La maquette de formation continue des IFERE n'offre pas suffisamment de cours pour l'enseignement préscolaire ; - Il n'y a pas de formateurs de formateurs pour la prise en charge de la formation continue des personnels du sous - secteur</p>	<p>Une refonte des IFERE est en cours. Une nouvelle maquette de formation verra le jour prochainement. Elle pourra intégrer les modules nécessaires à la compréhension et à la prise en charge de l'enseignement préélémentaire</p>
<p><b>Aspects pédagogiques</b> Des kits de jeux sont disponibles dans la plupart des établissements pour les enfants</p>	<p>Les kits de jeux ne sont pas utilisés en classe. Ils sont souvent rangés dans des armoires</p>	<p>Des pistes de fabrication locale de jeux ont été proposées. Si les enseignants sont impliqués dans la fabrication, ils pourront facilement accorder de la place aux jeux en classe</p>
<p>Les manuels scolaires ont été distribués dans la majorité des classes. Les enseignants du public ont été formés à leur utilisation.</p>	<p>Les manuels scolaires ne sont pas en nombre suffisant, et ne sont pas toujours utilisés par les enfants.</p>	<p>Le MEN dispose d'une risographie dans chaque île. Il pourra servir à la reproduction des manuels scolaires pour les enfants chaque année.</p>
<p><b>Suivi, évaluation, gouvernance</b> Des textes relatifs au suivi, évaluation et à la gouvernance du sous – secteur existent</p>	<p>Il manque un organe chargé du pilotage du sous - secteur</p>	<p>Les documents qui existent serviront de base à l'amélioration du cadre normatif, et à la définition des modalités de mise en œuvre des activités du sous – secteur.</p>

## 4 Les orientations de la stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire.

### 4.1 Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie :

Suite aux observations faites dans l'état des lieux de l'enseignement préélémentaire, ce document de stratégie de développement de l'enseignement préélémentaire se propose de relever les défis du développement du sous - secteur et de répondre aux besoins identifiés des enfants et des familles pour le développement du pays.

Il a été élaboré à partir d'une documentation nationale et internationale, mais aussi à partir d'entretiens menés avec les acteurs du sous – secteur. Nous avons ainsi rencontré :

- Le doyen de l'IGN
- Le directeur de la DGPPE
- La responsable du service de la petite enfance
- Le coordinateur de l'IGN à Anjouan
- Le coordinateur de l'IGN à Mohéli
- Quatre directeurs d'écoles primaires publiques abritant des classes de préélémentaires des et un directeur d'école privée
- Neufs enseignants de classes préélémentaires publiques, dont 3 dans chaque île

### 4.2 Le cadre politique de la Stratégie nationale de développement de l'enseignement élémentaire :

La stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire s'inscrit dans le cadre de la politique nationale éducative, présentée dans les documents nationaux tels que la loi d'orientation sur l'Education (révisée en 2020), le Plan Comores Emergents (PCE), le SCA2D (2015 – 2019) et le PTSE (2017 – 2019), qui indiquent les grandes orientations à suivre dans le secteur. Ces orientations « visent à inscrire le système éducatif dans la dynamique de développement du capital humain du pays. Pour ce faire, elles s'alignent sur une vision sectorielle globale, une convergence entre les atouts internes du système, le développement des capacités, l'accroissement de l'égalité des chances, une utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières orientée vers une meilleure performance du système ; l'amélioration de la qualité des services offerts pour cibler un standard international de qualité ; une intégration des activités de suivi et évaluation aux actions mises en œuvre pour piloter le suivi de l'atteinte des résultats... (SCA2D).

Selon la loi d'orientation sur l'Education révisée en 2020, « *l'Education préélémentaire a pour finalité :*

- *L'acquisition des premiers éléments de la culture musulmane, l'initiation à la lecture du coran et la socialisation ;*
- *Le développement des premiers apprentissages affectifs, cognitifs et moteurs ;*
- *L'épanouissement de la personnalité et l'éveil du sens esthétique chez les enfants ;*
- *La création chez les enfants de bonnes habitudes par l'entraînement à la vie en collectivité ;*
- *La familiarisation avec la langue nationale, le shikomori ;*
- *L'ancrage des enfants dans la langue nationale, les langues officielles et les valeurs culturelles nationales ».*

Dans ce même article, il est précisé que la langue des apprentissages est le shikomori.

Les orientations stratégiques présentées ci – haut se traduisent, au niveau de l'enseignement préélémentaire, par une volonté, de la part du gouvernement, d'expansion progressive de l'enseignement préélémentaire public, d'amélioration de la qualité des apprentissages et d'implication de la famille et de la communauté locale (PTSE).

L'état des lieux réalisé en 2018 sur l'enseignement préélémentaire aux Comores a indiqué les difficultés auxquelles l'enseignement préélémentaire était confronté. Ces difficultés concernaient notamment :

- La capacité d'accueil
- Le manque de personnel
- La gouvernance
- La formation initiale et continue du personnel
- L'encadrement
- L'insuffisance du matériel pédagogique

Depuis 2018, les efforts du gouvernement ont permis :

- L'augmentation des effectifs des élèves du préélémentaire public, à hauteur de 50% en quatre ans.
- La distribution des manuels scolaires aux enfants
- La formation à l'utilisation de ces manuels
- Le recrutement de certains enseignants pour la prise en charge des enfants.

Un dispositif à court terme a été mis en place pour permettre d'observer les évolutions et de corriger les éventuelles erreurs.

Mais la réflexion stratégique ne s'arrête pas là. Aux vues de l'importance accordée par le gouvernement au développement des enfants comoriens, une stratégie nationale propre au développement de l'enseignement préélémentaire s'impose.

### **4.3 Le cadre logique de la stratégie de développement de l'enseignement préélémentaire :**

#### **4.3.1 Le développement intégré du jeune enfant :**

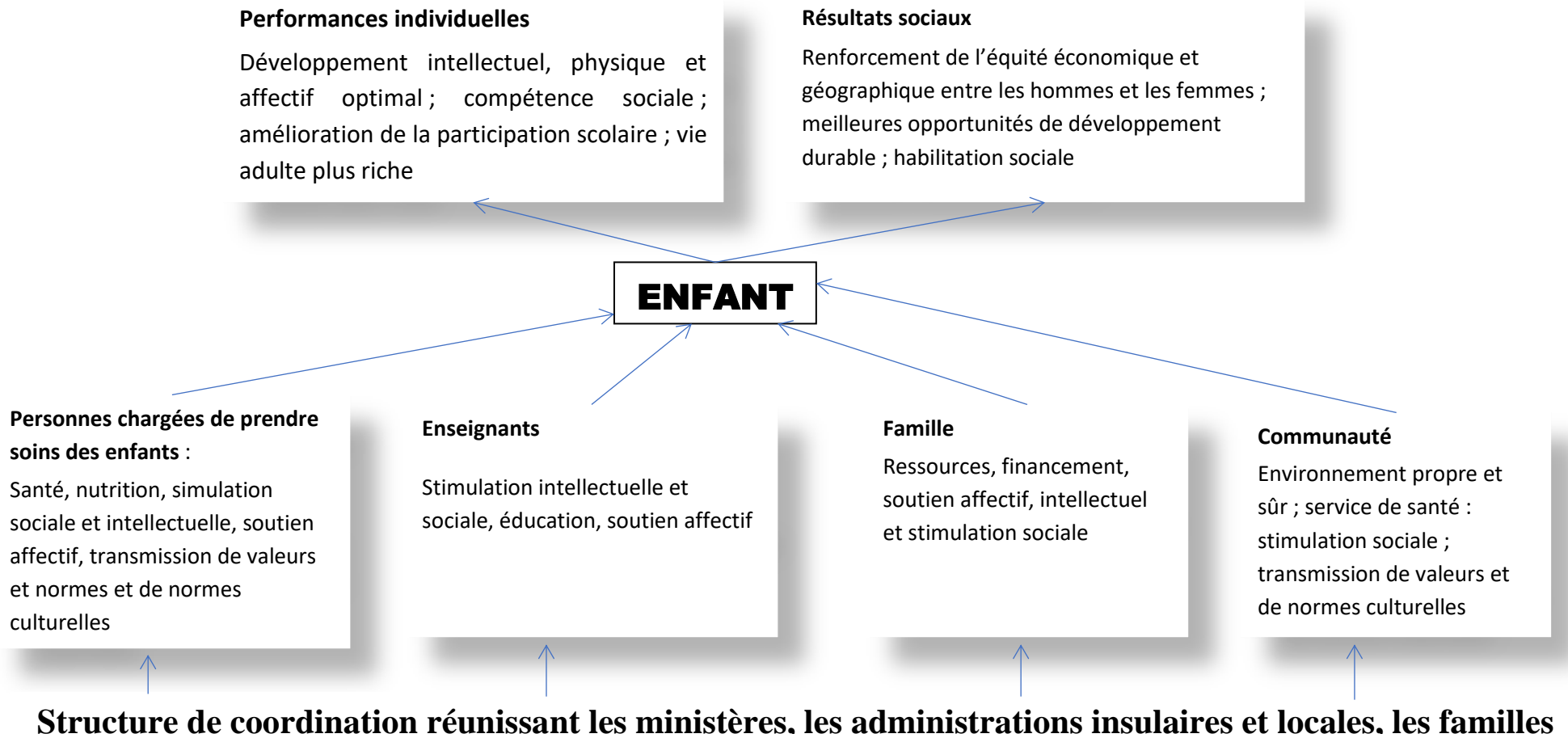
L'enseignement préélémentaire s'inscrit dans le cadre du développement de la petite enfance, qui va de 0 à 8 ans. Avant l'introduction de l'enseignement préélémentaire aux Comores, les enfants comoriens, comme beaucoup d'autres enfants du monde arabo – musulman, passaient par les écoles coraniques avant d'être inscrits dans les écoles primaires. Dans les écoles coraniques, ils apprenaient à lire le coran et quelques préceptes de la religion musulmane.

Aujourd'hui, les recherches scientifiques montrent que la prise en charge de la petite enfance (de 0 à 8 ans) ne concerne pas seulement le développement cognitif des enfants. Elle englobe tous les paramètres qui entrent en ligne de compte dans son épanouissement : son développement psychomoteur, sa santé, sa nutrition, ses droits, sa sociabilité. C'est **le développement intégré de l'enfant**. C'est un programme complet. Le développement intégré de l'enfant « *englobe la socialisation précoce, l'éducation et la préparation à la vie scolaire, la fourniture de services de soins de santé primaires, une nutrition appropriée, l'éducation et la stimulation de l'enfant dans un environnement favorable à son plein épanouissement* » (Hayde et alii, 2006). Il intègre toutes les dimensions qui contribuent à son bien – être.

Le développement intégré de l'enfant fournit des services qui peuvent être appliqués au sein de la famille, de la communauté, dans le cadre des institutions éducatives, de services de santé maternelle et infantile.



**Schéma du développement intégré de l'enfant :**



L'enseignement préélémentaire (de 3 à 5 ans) entre dans cette tranche d'âge. Son programme et son organisation doivent donc tenir compte de tous les paramètres liés au développement intégré du jeune enfant. Comme il est de nature multidimensionnelle, « *il convient de supprimer les cloisons qui séparent diverses disciplines telles que l'éducation, la santé, la nutrition, la sécurité sociale. Toutes ces disciplines devraient œuvrer de concert pour modeler les politiques, les décisions et les pratiques* » (Hayde et alii, 2006).

Les acteurs de l'enseignement préélémentaire (directeurs d'établissements, enseignants, parents, responsables du MEN etc...) doivent être en mesure de comprendre et d'aborder toutes ces dimensions.

#### **4.3.2 Le développement intégré du jeune enfant aux Comores :**

Aux Comores, le développement intégré du jeune enfant avait fait l'objet d'un document stratégique intitulé *Réussir le développement intégré du jeune enfant aux Comores* (DIJEC), publié en 2003. Il a été défini ainsi : « *Le développement intégral du jeune enfant aux Comores est une approche intégrée de politiques et de programmes s'adressant aux jeunes enfants depuis leur conception en tant qu'acteurs et bénéficiaires de soins pour leur développement, à leurs parents et à leurs familles comme premiers dispensateurs de soins, à leurs communautés, à l'Etat dont le gouvernement est le premier titulaire de responsabilités et à tous ceux qui dispensent des soins à l'enfant. Cette approche se fonde sur une vision holistique de l'enfant et vise à soutenir son développement dans toutes ses dimensions* ».

Ce document avait défini, depuis 2003, un cadre d'intervention pour le développement intégré du jeune enfant. On y trouvait :

##### **4.3.2.1 Les Objectifs :**

###### **Objectifs généraux :**

- Assurer à l'enfant le plein épanouissement de sa personnalité et le développement de toutes ses potentialités.
- Garantir le bénéfice de ses droits et d'assurer également leur promotion.
- Développer la mobilisation sociale et la sensibilisation de tous les dispensateurs de soins du jeune enfant qui permettront d'établir un partenariat et des alliances entre eux pour la promotion des droits du jeune enfant.

### Objectifs spécifiques :

- L'approche du DIJEC doit permettre d'amener les familles à adopter des comportements favorables à la nutrition des enfants.
- Elle doit également développer chez les familles des attitudes bénéfiques à la santé des enfants et à faire adopter par ces familles des comportements adéquats d'hygiène.
- Le DIJEC requiert de la part des familles un engagement réel pour assurer la protection des enfants et des femmes.
- L'éducation de la petite enfance doit faire partie intégrante du développement intégral du jeune enfant.
- L'approche du DIJEC doit permettre d'élaborer de nouveaux curricula pour favoriser le développement de toutes les capacités correspondant à chaque cycle de vie du jeune enfant.
- Pour garantir le développement intégral du jeune enfant des efforts doivent être déployés pour améliorer l'accès des enfants de 3 à 5 ans à un programme d'éveil adéquat. Les enfants de 6 à 8 ans doivent également avoir accès à l'école élémentaire et bénéficier des enseignements qui y sont dispensés dans les meilleures conditions.

#### 4.3.2.2 Les responsabilités de chacun des acteurs concernés :

- La famille : elle doit s'occuper de la santé, de l'éducation, de la protection, de la socialisation de l'enfant.
- L'école : elle assure la fonction d'éducation, d'orientation, d'organisation des activités récréatives et de loisirs des enfants ; elle a aussi la responsabilité de son développement cognitif, psychomoteur, affectif.
- Les structures sanitaires : elles ont la responsabilité de la mise en œuvre de la santé familiale et reproductive, de la santé scolaire, du programme élargi de vaccination, de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de la nutrition. Elles ont également la responsabilité de promouvoir le développement psychomoteur de l'enfant.
- La communauté : elle participe à la gestion des écoles et des structures sanitaires, assure le développement des mutuelles de santé et veille à l'application des textes en faveur de l'enfant. Elle a la responsabilité de garantir les meilleures conditions d'accueil et

d'apprentissage. La communauté a en outre la responsabilité de favoriser l'insertion sociale de l'enfant et de lui aménager des espaces de loisirs.

- L'Etat : il fournit le financement et définit les stratégies ; il veille à l'application des textes et garantit le respect des normes de qualité.

#### 4.3.2.3 Les axes stratégiques :

Six axes stratégiques ont été définis dans le DIJEC :

- Le Plaidoyer : faire un plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives nationale et insulaires pour qu'elles comprennent l'importance du développement intégré de l'enfant.
- L'information, l'éducation et la communication : il s'agit de proposer un plan de communication national consistant à expliquer le DIJEC à toutes les couches de la population.
- Le renforcement des capacités des familles et des communautés : il s'agit de renforcer l'éducation parentale et la responsabilité des communautés.
- Le renforcement des capacités des dispensateurs de soins et des institutions : c'est une stratégie qui consiste à renforcer les compétences techniques des acteurs et à leur obtenir les moyens leur permettant l'exécution de leurs programmes dans de bonnes conditions.
- Le partenariat : il s'agit de créer des synergies entre les différents ministères concernés par le DIJEC.
- La recherche – action : elle vise une modélisation du DIJEC à partir d'une expérimentation pilote.

Nous voyons que le DIJEC parle de tous les aspects liés au développement de l'enfant et prône une implication de tous les acteurs : l'école, la famille, la communauté, les structures sanitaires, l'Etat.

Cependant, il convient de rappeler qu'au moment de l'élaboration du DIJEC, l'enseignement préélémentaire public n'existait pas encore. Le DIJEC énonçait les principes qui allaient servir de base à la mise en place des ECR. Sur les écoles coraniques, le DIJEC disait : « *Généralement, les enfants reçoivent à l'école coranique une éducation religieuse et apprennent à lire le coran et à écrire en caractères arabes. Cette éducation sera élargie, et devrait comprendre notamment l'apprentissage de la lecture du shikomori en caractères arabes, l'introduction des activités*

*d'éveil, de psychomotricité et de socialisation, ainsi que l'acquisition de bonnes habitudes d'hygiène alimentaire, corporelle et vestimentaire, et de morale ».*

Comme l'enseignement préélémentaire n'était pas encore mis en place, le programme du DJEC était focalisé sur la santé et la nutrition des enfants. Il y avait très peu de places pour le développement cognitif. A titre d'exemple, dans la stratégie visant au renforcement des capacités des dispensateurs de soins et des institutions accueillant les enfants, un plan de formation a été évoqué. Mais ce plan visait essentiellement les agents de santé : *« La formation sera faite essentiellement sur les thèmes suivants: la PCIME clinique, la PCIME communautaire, la nutrition, l'éducation parentale, l'éveil, la protection de l'enfant, l'hygiène, la prévention des IST et le SIDA, et la santé scolaire ».*

Aujourd'hui, vingt ans après la publication du DIJEC, les activités pour le développement intégré de l'enfant se sont multipliées et elles concernent plusieurs départements ministériels : Education, Justice, Santé. Seulement, ces activités ne sont pas coordonnées. Chaque département ministériel gère ses propres activités dans son coin, contrairement à ce qui est prôné dans le DIJEC.

La Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire s'oriente donc vers un développement intégré contextualisé de tous les jeunes enfants du pays, pour améliorer la qualité des apprentissages dans les différents cycles du système éducatif, pour assurer donc un meilleur avenir des générations futures.

Par le développement de l'enseignement préscolaire, on éduque des jeunes enracinés dans leur culture. Les abandons et les redoublements pourront fortement diminuer, les résultats scolaires pourront être meilleurs tout au long du parcours scolaire.

Mais cela suppose que le gouvernement positionne l'enseignement préélémentaire au cœur de la politique nationale éducative.

#### **4.4 Les objectifs de la stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire :**

##### **4.4.1 L'objectif général :**

Assurer, d'ici 2030, de manière équitable, un service d'enseignement préélémentaire de qualité, à 90% des enfants du pays en âge d'être admis dans ce sous – secteur, un service qui tient compte du contexte du pays et de tous les aspects liés au développement des enfants : son éducation, sa santé, sa sécurité, ses droits.

#### 4.4.2 Les objectifs spécifiques :

- Augmentation des effectifs des enfants dans les écoles préélémentaires, surtout publiques ;
- Augmentation et équipement des structures d'accueil ;
- Amélioration de la qualité des apprentissages dans les classes préélémentaires ;
- Intégration de tous les domaines liés au développement du jeune enfant dans le processus d'apprentissage ;
- Amélioration du niveau de qualification du personnel en charge des enfants (éducateurs et assistants).

#### 4.5 Les niveaux d'intervention :

Pour atteindre ces objectifs, les axes de la stratégie ciblent cinq niveaux d'intervention :

- **Le niveau personnel du petit enfant** : celui – ci qui doit bénéficier d'une attention familiale permanente, d'un environnement communautaire favorable et d'un ensemble de prestations institutionnelles équitables, intégrées et de qualité, répondant à ses besoins et accordant une attention particulière aux petits enfants en situation de vulnérabilité.
- **Le niveau familial** : les parents doivent être informés, soutenus, éduqués pour accomplir leur mission vis-à-vis de leurs enfants.
- **Le niveau institutionnel** : les structures concernées par l'enseignement préélémentaire et les professionnels impliqués doivent assurer des prestations de qualité.
- **Le niveau communautaire** : il s'agit d'impliquer la communauté locale dans l'organisation de l'enseignement préélémentaire, de créer des espaces adéquats et de contribuer à prendre en charge les enfants et à répondre à leurs besoins de manière non discriminatoire et équitable ;
- **Le niveau national** : l'État est responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie.

#### 4.6 Les principes directeurs :

Les principes suivants vont guider la stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire dans sa mise en œuvre :

- **L'intérêt supérieur de l'enfant** : c'est une considération primordiale qui doit être observée dans chaque étape de la mise en œuvre de la stratégie. Le gouvernement comorien est conscient que l'enfant d'aujourd'hui est le citoyen de demain et que la préparation du

citoyen passe nécessairement par une bonne prise en charge du jeune enfant. La mise en œuvre de la Stratégie renforcera cette orientation, en prenant en compte le développement intégral de l'enfant.

- **L'implication de la famille et de la communauté** : la famille et la communauté sont les lieux où se développent les enfants. Ils doivent jouer un rôle important dans le développement intégral des enfants.
- **La valorisation de la langue nationale** : la langue nationale, le shikomori, est un pilier important dans le développement intégral des enfants. Elle facilite les apprentissages : l'enfant apprend mieux dans sa langue maternelle que dans une langue étrangère. Elle permet aussi l'enracinement des enfants dans la culture nationale.
- **L'ancrage dans la culture nationale** : le développement intégral de l'enfant comorien doit s'inscrire dans droite ligne des spécificités culturelles de notre pays. La société comorienne est une société musulmane. La mise en œuvre de la stratégie doit permettre à l'enfant d'apprendre les notions de base de la religion musulmane et de ses pratiques quotidiennes.
- **Le renforcement du bilinguisme** : les Comores ont trois langues officielles : le shikomori, l'arabe et le français. Même si les apprentissages doivent se dérouler en langue nationale, les enfants doivent être préparés, dès leur jeune âge, à l'apprentissage des deux autres langues, le français étant la langue des apprentissages à partir de l'école primaire.
- **La réduction de toutes sortes de disparités** : les programmes de mise en œuvre de la Stratégie veilleront à la réduction des inégalités de toutes sortes entre les enfants, en vue de permettre à toute la population de la tranche d'âge de 3 à 5 ans un bon départ dans la vie.

#### **4.7 Les axes de la stratégie :**

La stratégie de développement de l'enseignement préélémentaire est déclinée en six axes :

- L'environnement éducatif de l'enfant
- La famille
- La formation initiale et continue du personnel
- Le suivi et l'évaluation des activités
- La sensibilisation et la communication
- La gouvernance

#### **4.7.1 L'environnement éducatif des enfants :**

Le bien – être des enfants doit être au centre des préoccupations de l'enseignement préélémentaire. Ils doivent vivre le temps de l'école dans de bonnes conditions pour que les apprentissages se déroulent convenablement. C'est ainsi que des efforts doivent être déployés pour améliorer l'environnement éducatif. L'enfant doit vivre dans un environnement propre ; il doit disposer du matériel dont il a besoin pour ses activités scolaires ; il doit travailler dans sa langue maternelle pour qu'il puisse mieux comprendre les apprentissages ; il doit vivre avec un temps de travail stable pour que le programme scolaire puisse atteindre ses objectifs.

#### **4.7.2 La famille :**

Il faut mettre en place un programme d'éducation parentale permettant d'accompagner et de soutenir les parents dans le projet de développement du préélémentaire. Plus les parents comprennent les enjeux du développement intégral des enfants, mieux ils les prendront en charge à la maison et s'intéresseront à ce qu'ils font à l'école. Par l'éducation parentale, la famille doit être un lieu de bien – être, d'éducation et de socialisation des enfants.

#### **4.7.3 La formation initiale et continue du personnel éducatif :**

Tout le monde s'accorde sur l'importance de la formation du personnel éducatif dans le développement du préélémentaire. L'absence actuelle de formation initiale, l'irrégularité de la formation continue du personnel éducatif et le manque de formation spécialisée des encadreurs pédagogiques fragilisent le fonctionnement du sous – secteur. Il faut prévoir une formation spécialisée et contextualisée du personnel éducatif et d'encadrement pour pouvoir assurer la qualité des apprentissages et l'égalité des chances dans le développement intégral des enfants.

#### **4.7.4 Le suivi et l'évaluation des activités :**

Le développement de la stratégie nécessite le renforcement des procédures de supervision, d'encadrement et d'inspection et d'évaluation des activités du sous – secteur. C'est ce qui permettra d'assurer la qualité des apprentissages et l'atteinte des objectifs fixés par le référentiel éducatif.

#### **4.7.5 Sensibilisation et communication :**

L'opinion publique et les autorités ne sont pas encore suffisamment sensibilisées sur l'importance d'investir dans l'enseignement préscolaire. Des campagnes de sensibilisations auprès du public



doivent être organisées et des plaidoyers doivent être formulés auprès des autorités pour qu'elles prennent les décisions qui s'imposent pour le développement de l'enseignement préélémentaire.

#### 4.7.6 Gouvernance :

Il faut créer une structure de pilotage, de planification, et de coordination des activités liées au développement de l'enseignement préélémentaire.

#### 4.8 Tableau récapitulatif :

<b>Orientations de la stratégie</b>	
<b>Orientations générales</b>	Développer l'enseignement préélémentaire avec une amélioration de la qualité des apprentissages et une implication de la famille et des communautés locales
<b>Objectif général</b>	Assurer, d'ici 2030, de manière équitable, un service d'enseignement préélémentaire de qualité, à 90% des enfants du pays en âge d'être admis dans ce sous – secteur, qui tient compte de tous les aspects liés à son développement : son éducation, sa santé, sa sécurité, ses droits.
<b>Objectifs spécifiques</b>	Augmentation continue des effectifs des enfants dans les écoles préélémentaires, surtout publiques
	Augmentation et équipement des structures d'accueils
	Amélioration de la qualité des apprentissages dans les classes préélémentaires
	Intégration de tous les domaines liés au développement du jeune enfant dans le processus d'apprentissage.
	Amélioration du niveau de qualification du personnel en charge des enfants (éducateurs et assistants)
<b>Axes stratégiques</b>	L'environnement éducatif
	La famille
	La formation initiale et continue
	Le suivi et l'évaluation des activités
	La sensibilisation et la communication
	La gouvernance

## **5 L'opérationnalisation de la stratégie :**

Pour rappel, les axes retenus pour la stratégie de développement de l'enseignement préélémentaire sont les suivants :

- L'environnement personnel de l'enfant
- La famille
- La formation du personnel éducatif
- Le suivi et l'évaluation
- Sensibilisation et communication
- Gouvernance et financement

### **5.1 L'environnement éducatif de l'enfant :**

Pour assurer le bien – être de l'enfant à l'école, il doit se trouver dans un environnement favorable aux apprentissages et à l'éducation. Le gouvernement, avec souvent l'appui de ses partenaires, a mis en place une politique visant à l'amélioration de l'environnement éducatif des enfants.

Cet axe vise à améliorer davantage l'environnement éducatif des enfants, par les objectifs stratégiques suivants :

- La généralisation des commodités de base dans les établissements
- L'accès des enfants au matériel pédagogique
- Le respect de l'emploi du temps
- L'amélioration de l'hygiène dans les établissements
- La sécurité

#### **5.1.1 La généralisation des commodités de base dans les établissements :**

Par commodités de base, nous entendons les outils nécessaires permettant la tenue des activités de la classe :

##### **5.1.1.1 Les salles de classe :**

Beaucoup d'établissements d'enseignement préélémentaire publics ne disposent pas de leurs propres salles de classes. Le plus souvent, ils partagent des salles avec les élèves du primaire. Cela veut dire que ces salles de classes ne sont pas aménagées selon les besoins éducatifs des enfants du préélémentaire. Nombreuses sont aussi les écoles primaires publiques qui n'ont pas ouvert de classe de préélémentaire, faute de salle de classe pour les accueillir.

Par ailleurs, la grande majorité des salles de classe n'ont pas été conçues pour accueillir les enfants vivants avec handicap.

Des efforts doivent donc être déployés pour que tous les enfants du préélémentaire puissent avoir leurs propres salles de classe, aménagées selon leurs besoins éducatifs.

#### **5.1.1.2 Les tables – bancs :**

Les établissements préélémentaires qui disposent de salles de classe n'ont pas toujours de mobiliers. Dans certains endroits, les élèves s'assoient encore sur des nappes. Dans d'autres, ils s'assoient sur des planches. Cette incommodité ne favorise pas les apprentissages.

#### **5.1.1.3 Les latrines et les points d'eau :**

Beaucoup d'écoles disposent de latrines et de points d'eau. Mais d'autres n'en ont pas encore. Il faut penser à une généralisation de ces commodités, indispensables pour l'hygiène et la santé des enfants. Il est difficile d'imaginer qu'un enfant de 3 à 5 ans puisse rester de 7h 30 jusqu'à 12h sans avoir besoin d'aller aux toilettes.

Ces éléments, indispensables pour la tenue des classes, doivent être généralisés dans tous les établissements accueillant des classes de préélémentaire, pour l'amélioration des conditions de travail des enfants.

#### **5.1.1.4 L'accès au matériel pédagogique :**

#### **5.1.1.5 Les jeux :**

Les jeux jouent un rôle important dans l'éducation des enfants. Selon le site internet [www.priorite-vos-enfants.fr/](http://www.priorite-vos-enfants.fr/), le jeu contribue au développement cognitif, psychomoteur, social et émotionnel des enfants :

- **Le développement cognitif** : non seulement le jeu renforce la mémoire, mais il favorise également le développement de la pensée critique : il aide les enfants à comprendre les causes et les effets, à comprendre le monde.
- **Le développement psychomoteur** : le jeu encourage le développement de la motricité fine et globale, il soutient l'équilibre et la dextérité.
- **Le développement social** : le jeu donne aux enfants des occasions de partager des pensées et idées, de faire des compromis.

- **Le développement affectif** : les jeux permettent aux enfants d'apprendre à gérer leurs sentiments. Lorsqu'ils perdent par exemple, ils apprennent à gérer la tristesse, la colère et le chagrin.

L'école préélémentaire, publique comme privée, doit faire des efforts pour que les enfants puissent en bénéficier. Dans certains établissements, des espaces de jeux ont été aménagés ; des jeux ont été distribués ; les enseignants ont été formés à la confection de jeux locaux. Mais on s'aperçoit toujours que les activités ludiques n'ont pas encore la place qu'elles méritent dans nos écoles préélémentaires. Une action de formation sur l'importance du jeu pour le développement intégral de l'enfant est donc nécessaire.

#### **5.1.1.6 Les manuels scolaires :**

Dans le cadre de la politique de gratuité de l'enseignement de base, le gouvernement a distribué gratuitement, avec l'appui de ses partenaires, les manuels scolaires du préélémentaire. Cette politique doit être renforcée, de façon à ce que tous les enfants puissent avoir chacun ses propres manuels scolaires, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mais pour que le gouvernement puisse continuer à distribuer gratuitement les manuels scolaires pour l'enseignement de base, le MEN doit développer sa propre structure de production de manuels et cesser d'éditer ses documents à l'étranger. Le coût de production serait très bas, et cela permettrait au MEN d'en supporter le budget. Comme ce sont des documents dont le MEN détient les droits d'auteurs, le MEN peut les multiplier lui-même, à partir par exemple des 3 risographes qui se trouvent dans ses directions insulaires.

Cette politique de la gratuité des manuels doit concerner seulement les élèves des établissements publics, compte tenu du coût de l'édition et de la distribution des documents.

Au niveau des établissements privés, le MEN doit ramener les responsables des établissements, par le dialogue, à prendre en charge l'acquisition des manuels scolaires des enfants qui sont sous leurs responsabilités. Cela permettrait un allègement du budget du MEN.

#### **5.1.2 L'amélioration de l'hygiène dans les établissements.**

Pour leur épanouissement et leur bien – être, les enfants doivent vivre à tout moment dans un environnement qui assure leur santé. La famille a cette lourde tâche : elle vérifie l'état de santé de leurs enfants ; elle les amène à l'hôpital ou chez le médecin en cas de besoin ; elle leur procure les

soins. Elle aussi la responsabilité de la propreté et de l'hygiène des enfants. Mais cette dernière responsabilité doit être partagée avec les établissements scolaires.

En effet, lorsque les enfants sont déposés par leurs parents à l'école, leur propreté et leur hygiène sont sous la responsabilité de l'établissement.

Les élèves de nos établissements scolaires, en particulier ceux de l'enseignement préélémentaire, doivent être éduqués à la propreté et à l'hygiène. Cela demande qu'ils vivent dans un environnement propre. Cela nécessite :

- Le nettoyage régulier des salles de classe
- Des points d'eau dans les établissements, avec du savon.
- Une vérification quotidienne de la propreté des enfants (informer les parents en cas de manquement de leur part)
- Une éducation à l'hygiène : une poubelle à la disposition des enfants dans chaque salle de classe.

### **5.1.3 La sécurité :**

La sécurité physique des enfants doit être assurée à l'école. Cela nécessite une attention particulière de la part du personnel.

- Sécurité contre les éléments extérieurs : clôture des établissements, vigilance du personnel si l'établissement n'est pas clôturé.
- Sécurité contre les éléments intérieurs : vérifier que le matériel utilisé par les enfants ne présente pas un danger pour leur sécurité ; contrôler leurs déplacements s'ils ne sont pas en classe...

### **5.1.4 Le respect de l'emploi du temps.**

Les activités proposées aux enfants dans le cadre de l'enseignement préélémentaire ont été conçues à partir du référentiel éducatif, qui définit les objectifs à atteindre pour chaque année d'étude et le temps d'apprentissage quotidien nécessaire pour pouvoir atteindre ces objectifs. Cela est traduit dans l'emploi du temps officiel, qui est présenté dans le document d'ECR commun.

Or, les entretiens que nous avons menés révèlent que l'emploi du temps scolaire n'est pas respecté. Et s'il n'est pas respecté, les objectifs éducatifs ne pourront pas être atteints. Par ailleurs, certains enseignants, du fait de leurs insuffisances, passent plus d'une heure sur la même activité parce qu'ils ne savent pas faire autre chose. Cela ne convient pas aux enfants. Ces derniers ne sont pas

en mesure de se concentrer sur le même sujet au-delà d'une demi-heure. C'est pour cela que les responsables des établissements préélémentaires doivent contrôler la gestion du temps des enseignants, pour que l'emploi du temps soit respecté.

Le respect de l'emploi du temps officiel permet donc non seulement d'atteindre les objectifs éducatifs fixés dans le référentiel éducatif, mais aussi de ne pas surcharger les enfants, sachant que ces derniers ont du mal à se concentrer sur la même activité au-delà d'un certain temps.

## **5.2 La famille :**

Cet axe vise à renforcer, à travers l'éducation parentale, le rôle des parents dans le développement intégré de leurs enfants, pour que la famille devienne un lieu de bien – être, d'éducation et de socialisation des enfants. Il cible les objectifs stratégiques suivants :

- Le développement de l'éducation parentale
- Le ciblage des pères et des zones rurales

### **5.2.1 Le développement de l'éducation parentale :**

L'éducation parentale est importante pour le développement intégré des enfants. Les parents doivent en effet être informés des procédés à suivre pour garantir la santé, la nutrition et les droits de leurs enfants.

L'éducation parentale sera développée selon une approche interdisciplinaire qui se focalisera sur les besoins des parents pour une meilleure prise en charge de leurs enfants. Le programme vise à l'amélioration des capacités des parents en matière de santé, nutrition, sociabilité et droit :

#### **5.2.1.1 La santé et la nutrition :**

Le programme d'éducation parentale devra constituer un soutien aux divers programmes nationaux de santé et de nutrition.

- L'éducation parentale assurera par exemple un appui au programme de prise en charge intégrée de la mère et de l'enfant, en vue de son opérationnalisation effective, en se focalisant sur les activités de stimulation et d'éveil des petits enfants, par l'apprentissage de techniques appropriées, mais aussi par la création d'un climat familial propice aux échanges et à la discussion, loin de toute forme de violence.
- En matière de soins de santé, une attention particulière devra être accordée aux besoins suivants :

- La lutte contre la violence conjugale, notamment la violence aux femmes et aux enfants
- Le renforcement des capacités en matière de suivi médical de qualité
- En matière de nutrition, il faudra par exemple :
  - Renforcer la communication communautaire ciblant les parents sur les problèmes liés aux comportements alimentaires inadéquats en vue d'améliorer les connaissances et d'aider à un changement de comportement en faveur de la santé ;
  - Prévenir et lutter contre l'obésité des parents et des enfants.

Le ministère de l'Education nationale devra donc collaborer avec le ministère de la santé pour coordonner les activités.

#### **5.2.1.2 Le droit des enfants :**

Il faut concevoir et diffuser un module d'éducation parentale sur les droits des petits enfants et les responsabilités des parents. Son élaboration sera basée sur les textes nationaux et internationaux qui traitent le sujet.

Le module pourra répondre à l'objectif de prise de conscience par les familles de leurs droits et responsabilités ainsi que des droits de leurs enfants et à une pleine conscience de la nécessité de les protéger, de signaler leur maltraitance, la violence psychologique et la négligence à leur rencontre.

#### **Le soutien de la cellule familiale pour un environnement familial positif :**

Les activités d'éducation parentale doivent bénéficier d'autres mesures qui ont vocation à consolider la famille, en la prémunissant contre certains facteurs de vulnérabilité, notamment :

- L'amélioration des conditions d'hygiène du milieu de vie
- La protection de l'environnement pour diminuer les impacts négatifs sur la santé
- L'Education sociale pour lutter contre les traditions nocives à la santé et au développement des petits enfants.

#### **5.2.2 Le ciblage des pères et des zones rurales :**

Le programme d'éducation parentale visera à renforcer le rôle du père dans le développement intégré des enfants. Il n'y a pas que la mère qui doit s'intéresser à l'éducation des petits enfants.

Le père aussi a un rôle à jouer. Il s'agit donc de l'instauration d'une culture familiale de partage des rôles entre les deux parents, au bénéfice des enfants.

Le programme s'intéressera particulièrement aux zones rurales, où les difficultés de prise en charge des enfants sont énormes.

Une fois ces modules d'éducation parentale élaborés, des ateliers de formation de formateurs seront organisés à l'intention :

- Des enseignants du préélémentaire
- Des directeurs d'écoles
- Des conseillers municipaux en charge du préscolaire

Les activités de cet axe stratégique comprendront également :

- Des visites à domicile des conseillers municipaux en cas de besoin d'éclaircissement
- Des séances d'informations et de sensibilisation sur l'éducation parentale dans les communes
- Des campagnes médiatiques dans les médias locaux ou nationaux.

### **5.3 La formation du personnel :**

L'enseignement préélémentaire exige des compétences pluridisciplinaires et une attention de tous les instants de la part des enseignants. Les compétences pluridisciplinaires concernent entre autres les trois langues officielles (le shikomori, le français et l'arabe), qui sont toutes travaillées ; la psychologie des enfants ; la religion musulmane et la culture comorienne.

L'objectif stratégique de cet axe est le renforcement du dispositif de formation du personnel éducatif pour répondre aux besoins du système éducatif dans le sou – secteur, à travers :

- La formation initiale
- La formation continue
- La formation des encadreurs pédagogiques

#### **5.3.1 La formation initiale :**

##### **5.3.1.1 Le personnel enseignant :**

Les IFERE sont en charge de la formation initiale des enseignants du primaire. La maquette de formation ne tient pas compte de l'enseignement préélémentaire. Le référentiel éducatif du préélémentaire ne figure pas dans le programme de la licence professionnelle des IFERE. Quelques



modules de formation liés aux petits enfants ont été introduits depuis quelques années. Il s'agit par exemple d'un cours sur *la psychologie des enfants*. Mais les contenus de ces cours ne sont pas contextualisés. A la fin de leurs cursus de formation, les enseignants ont du mal à prendre en charge des classes d'enseignement préélémentaire.

La maquette de formation de la licence professionnelle des IFERE doit être révisée et être adaptée à l'enseignement préélémentaire. Pour une meilleure prise en charge des enfants du préélémentaire, il serait mieux de proposer **deux parcours** en 3<sup>e</sup> année de la licence : un parcours enseignement primaire et un parcours enseignement préélémentaire.

Tous les étudiants suivraient un tronc commun pour les quatre premiers semestres (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années). Dans cette nouvelle maquette de formation, un module sur l'accueil et les spécificités des enfants vivants avec handicap sera introduit. Aujourd'hui, la grande majorité de ces enfants ne sont pas scolarisés, faute de structures d'accueil. Ceux qui ont la chance d'avoir accès à l'enseignement préélémentaire et élémentaire n'arrivent pas à suivre convenablement les activités de la classe, parce que les enseignants déclarent qu'ils ne savent pas comment procéder. Ce module de formation leur permettra de mieux les connaître, de mieux interagir avec eux, donc de mieux les prendre en charge.

En 3<sup>e</sup> année, les étudiants s'orientent chacun vers un de ces deux parcours : enseignement préélémentaire ou enseignement élémentaire. Cette année de spécialité pourra se pencher sur les spécificités de l'enseignement préélémentaire comorien, pour une meilleure prise en charge des enfants du système éducatif du pays.

Compte tenu de l'importance accordée à l'enseignement préélémentaire par le gouvernement, les étudiants diplômés du parcours enseignement préélémentaire n'auront pas de difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle.

### **5.3.1.2 Les assistantes maternelles :**

Les assistantes maternelles jouent un rôle important dans le fonctionnement de la classe préélémentaire. Elles appuient les enseignants dans les petites tâches de la vie quotidienne de la classe ; elles participent au contrôle de la sécurité des enfants ; elles remplacent quelques fois l'enseignant en cas d'absence.

Ce personnel existe seulement dans les établissements préélémentaires privés, sans aucune formation prédéfinie. Il conviendrait d'envisager le recrutement d'assistantes maternelles dans l'enseignement préélémentaire public, parce que les enfants en ont besoin.

Mais avant de recruter, il faudrait penser à la formation initiale de ce type de personnel. Une maquette de formation initiale pour les assistantes maternelles devrait s'ajouter, dans les l'IFERE, à celle de la formation des enseignants. Ce serait une formation d'une année, pour des candidats de niveau baccalauréat.

### **5.3.2 La formation continue du personnel :**

Le personnel de l'enseignement préélémentaire, public et privé, doit être soutenu par des formations continues régulières : sur la compréhension des programmes et du référentiel éducatif, sur les langues, sur le développement et la psychologie des enfants, sur les contenus et l'utilisation des manuels, sur la prise en charge des enfants vulnérables etc...

Un plan national de formation continue du personnel du sous – secteur devra être élaboré et mis en œuvre.

### **5.3.3 La formation des encadreurs pédagogiques :**

Si les encadreurs pédagogiques ne s'intéressent pas beaucoup à ce qui se passe dans les classes d'enseignement préélémentaire, c'est parce que souvent ils ne savent pas comment s'y prendre, étant donné qu'ils n'ont pas reçu de formation à l'encadrement de ces types de classes d'enseignement.

Une action de formation continue à l'intention des encadreurs pédagogiques sur la prise en charge des classes de l'enseignement préélémentaire doit être envisagée. Cette formation leur permettra d'intervenir dans les domaines suivants :

- Le suivi et l'évaluation des programmes
- La formation continue du personnel dans les domaines jugés pertinents par ce dernier
- La supervision ciblant les points liés à la performance du personnel et la qualité des programmes.

### **5.4 Le suivi et l'évaluation :**

Pour contribuer à assurer la qualité des apprentissages et l'atteinte des objectifs fixés dans le référentiel éducatif, cet axe repose sur les objectifs stratégiques suivants :

- Révision et diffusion des textes réglementaires sur les procédures d'inspection des établissements ;
- Mise en place d'un système d'inspection et de supervision ;
- Alimentation des bases de données sectorielles sur les sous – secteur ;

- Mise en place d'un programme de recherche – action sur les sous – secteur.

#### **5.4.1 Révision et diffusion des textes réglementaires sur les procédures d'inspection des établissements d'enseignement préélémentaires.**

La qualité de l'éducation dans l'enseignement préélémentaire se mesure par plusieurs critères comme la situation des locaux, l'hygiène et l'assainissement.

- Les locaux abritant une classe d'enseignement préélémentaire ne doivent pas représenter un danger pour les enfants. Régulièrement, doivent être vérifiés :
  - L'état des murs de la classe et celui des murs périphériques
  - L'état de la toiture
  - L'état du mobilier de la classe.
- L'assainissement et l'hygiène sont très importants également, parce qu'ils sont en relation directe avec la santé des enfants et de leurs parents.

Des outils de suivi et d'évaluation ont été proposés en 2019 (Cambridge Education). Ils doivent être révisés et vulgarisés pour l'ensemble des acteurs concernés par l'enseignement préélémentaires.

Le dispositif doit être assuré par une équipe dont les membres proviennent du MEN et du Ministère de la Santé.

#### **5.4.2 Mise en place d'un système d'inspection et de supervision :**

Une fois les outils préparés, un mécanisme de supervision et d'inspection doit être mis en place. Les superviseurs et les inspecteurs bénéficieront d'une formation complémentaire pour les aider à travailler en équipe et veiller à l'amélioration des services.

#### **5.4.3 Alimentation des bases de données sectorielles sur l'enseignement préélémentaire :**

Actuellement, les données sur l'enseignement préélémentaire ne sont pas les mêmes d'une direction à une autre. Les données de la DGPPE diffèrent de celles de la direction de la Planification. Il semble très difficile de planifier le sous – secteur sans des données fiables. Les activités suivantes seront programmées :

- Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données du sous – secteur ;
- Harmoniser les informations générées afin de favoriser leur utilisation effective dans le cadre de la planification ;

- Partager les informations entre les acteurs à tous les niveaux.

Un rapport sur le suivi et l'évaluation sera préparé annuellement (et selon les besoins, trimestriellement).

#### **5.4.4 Mise en place d'un programme de recherche sur l'enseignement préélémentaire :**

La recherche est importante dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, notamment dans le préélémentaire. Il s'agit ici, pour l'essentiel, de recherche – action.

Un fonds de recherche sur le développement de l'enfant sera créé. Des fonds additionnels de développement seront demandés auprès du gouvernement et des partenaires internationaux afin de soutenir annuellement un nombre de subventions pour la veille et la recherche scientifique.

Un appel à projets de recherches sera lancé chaque année sur des thèmes liés au développement intégré des petits enfants.

Les résultats de ces recherches alimenteront la réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les sous – secteur.

#### **5.5 Sensibilisation et communication :**

L'opinion publique et les autorités ne sont pas encore suffisamment sensibilisées sur l'importance d'investir dans l'enseignement préélémentaire.

L'objectif stratégique visé dans cet axe est de proposer des actions permettant à l'opinion publique et les décideurs d'être suffisamment bien informés et bien sensibilisés sur les enjeux du développement de l'enseignement préélémentaire, à travers les activités suivantes :

##### **5.5.1 Elaboration d'un plan annuel de plaidoyer et de communication pour l'enseignement préélémentaire.**

Il est nécessaire de mettre en place une structure chargée de l'élaboration du plan annuel de plaidoyer et de communication pour la promotion de l'enseignement préélémentaire. Ce plan sera fondé sur les méthodes de communication pour le développement adoptées par les Nations Unies.

##### **5.5.2 Développement de programmes nationaux de plaidoyers et de communication pour le changement de comportement et le changement social.**

On procédera d'abord par une identification des comportements et pratiques qui sont à l'origine des situations de risque ou de blocage pour le développement de l'enseignement préélémentaire. Ensuite, on adaptera le programme de plaidoyer et de communication au contexte.

Ce programme d'information et communication complétera les activités d'éducation parentale.

### **5.5.3 Elaboration d'outils et programmation de campagnes de communication de masse sur l'importance de l'enseignement préélémentaire, surtout en zone rurale.**

Les campagnes de communication de masse ont pour objectif principal d'informer et sensibiliser l'opinion publique sur l'importance du soutien à l'enseignement préélémentaire. Les campagnes seront assurées par les médias nationaux et régionaux, ainsi que dans les réseaux sociaux.

Elles seront organisées sous forme d'ateliers, de conférences, de documents d'informations de rencontres – débats avec les parents et la communauté etc...

La campagne de communication de masse peut comporter des thématiques différentes d'une année à une autre, pour pouvoir aborder tous les sujets qui tournent autour du développement intégral des petits enfants.

### **5.5.4 Renforcement des capacités des médias pour la création d'un environnement médiatique favorable.**

Un programme spécifique de formation sera organisé en faveur des journalistes de médias nationaux et régionaux pour qu'ils puissent véhiculer convenablement l'information en faveur de l'enseignement préélémentaire.

Ce programme peut cibler également des acteurs d'ONG qui s'intéressent au développement intégral des petits enfants.

### **5.5.5 Evaluation des résultats des activités de communication :**

Les campagnes de communication de masses feront l'objet d'une évaluation annuelle. Il s'agit de mesurer leurs impacts sur la mise en œuvre de la Stratégie. Les résultats de l'évaluation permettront d'améliorer les activités programmées.

## **5.6 La gouvernance :**

Un des principaux freins au développement de l'enseignement préélémentaire dans notre pays réside dans l'absence d'une structure dédiée à la gouvernance du sous – secteur. Il faudra donc créer une structure de pilotage, de planification, et de coordination des activités liées au développement de l'enseignement préélémentaire. Cet axe vise les objectifs stratégiques suivants :

### **5.6.1 Création d'un comité de pilotage pour le développement de l'enseignement préélémentaire.**

Le comité de pilotage aura pour missions :

- Renforcer le rôle de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le développement du sous – secteur ;
- Mobiliser tous les secteurs concernés par l'enseignement préélémentaire pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale ;
- Coordonner et superviser les activités du sous – secteur ;
- Examiner et adopter les normes et réglementations qui touchent le sous – secteur
- Approuver le budget et les plans annuels du sous – secteur ;
- Appuyer techniquement la Direction nationale de l'enseignement préélémentaire.

Le comité de pilotage sera constitué de membres des ministères de la Santé, de l'Education, de la justice, qui travaillent dans le domaine du développement du petit enfant. Il comprendra également des membres d'ONG, de la société civile, de l'enseignement privé, et de l'Université dont les activités touchent le développement du petit enfant.

Le comité sera présidé par le ministre de l'Education nationale.

### **5.6.2 Création d'une direction nationale de l'enseignement préélémentaire au MEN :**

Actuellement, l'enseignement préélémentaire est géré par un service qui se trouve à la DGPPE. Ce service est composé d'une ou deux personnes seulement, et ne peut donc pas gérer tous les paramètres liés au développement du sous – secteur.

La création de la direction nationale de l'enseignement préélémentaire assurera la visibilité du sous – secteur dans le ministère, et l'autonomie financière et administrative dont le sous – secteur a besoin pour son développement. Ses missions sont entre autres :

- La mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'enseignement préélémentaire : en matière de normes et réglementations, de référentiel éducatif, d'accès des enfants aux matériels pédagogiques etc ...
- Le suivi et l'évaluation continus des progrès réalisés dans les sous – secteur ;
- La mise en œuvre efficace des programmes de formation de base ;
- Le suivi et l'évaluation des campagnes de sensibilisation et de communication.

La direction sera constituée de plusieurs services dont la santé, le droit, les apprentissages.

### **5.6.3 Création d'un service de l'enseignement préélémentaire dans les directions insulaire de l'Education de chaque île :**

Le service insulaire représente la direction nationale dans l'île, avec les missions suivantes :

- Elle contrôle la mise en œuvre de tous les programmes définis au niveau national ;
- Elle veille au bon fonctionnement du sous – secteur dans chaque établissement scolaire, public ou privé ;
- Elle rassemble, en collaboration avec les mairies, toutes les informations du sous – secteur pour les remonter au niveau national.

### **5.6.4 Création d'un comité municipal et d'une fonction de conseiller municipal pour le développement de l'enseignement préélémentaire dans chaque commune.**

Les communes ont un rôle très important à jouer dans le développement de l'enseignement préélémentaire, en raison de leur proximité avec les enfants et les familles. A travers les communes, les enfants et les familles seront soutenus en fonction de leurs besoins spécifiques. Le conseiller et le comité municipaux auront pour missions :

- Le contrôle des normes des établissements accueillant des classes de préscolaire (publiques et privées) de la commune : un rapport annuel sur les normes de chaque établissement sera envoyé au service insulaire de l'enseignement préélémentaire. Ce rapport peut être trimestriel en cas de besoin.
- Le contrôle des activités d'enseignement et d'éducation des classes d'enseignement préélémentaire de leurs communes ;
- L'enregistrement systématique des enfants de la commune en âge d'être scolarisé dans le préélémentaire : une fois l'enregistrement effectué, la liste sera envoyée aux directeurs des écoles primaires de la commune, pour leur inscription à la rentrée. Cela contribuera à l'atteinte de l'objectif du gouvernement de rendre la scolarité de l'éducation de base obligatoire.

Voici donc une structure de pilotage du sous – secteur, dont les compétences sont partagées entre les communes, les îles et le MEN. Ce partage des compétences permet une gestion de proximité du sous – secteur, et facilite le rapprochement entre les parents et la communauté dont le sous – secteur a besoin pour se développer.

## 6 Synthèse et recommandations :

### Synthèse :

Ce document de Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire aux Comores a pris naissance à partir de l'état actuel de ce sous - secteur du système éducatif. Elle définit les conditions et les modalités permettant d'améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement préélémentaire.

La Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire est basée sur le développement intégré du jeune enfant, et ambitionne donc de prendre en compte tous les aspects liés au développement holistique des jeunes de 3 à 5 ans, en tenant compte du contexte du pays.

La Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire ne se limite pas au secteur éducatif. Elle implique tous les secteurs concernés par le développement du jeune enfant, à savoir la Santé, la Justice, les affaires sociales.

La Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire implique également tous les acteurs concernés par le développement du sous – secteur, à savoir la famille, la communauté, les îles et l'Etat.

La Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire propose un dispositif permettant de mieux contrôler les activités de développement du sous - secteur.

La Stratégie de développement de l'enseignement préélémentaire entend sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de l'enseignement préélémentaire pour l'épanouissement et l'avenir des enfants du pays.

### Recommandations :

Les recommandations suivantes visent à créer les conditions favorables à la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'enseignement préélémentaire :

- Faire valider la présente Stratégie par le gouvernement en la présentant au Conseil des ministres par le ministère de tutelle.
- Faire comprendre au gouvernement la nécessité de financer la mise en œuvre de la Stratégie.
- Organiser des séminaires de présentation et d'appropriation de la Stratégie dans les îles, à l'intention des responsables de l'Education et des communes.



## Références bibliographiques :

Assistance technique du PRePEEC (2016) : *Analyse institutionnelle du MEN et CEIA et élaboration d'un Plan de formation pour leurs personnels carrefours*, Ministère de l'Education nationale, Moroni, Comores.

Cambridge Education (2019) : *Analyse de la situation actuelle et révision des normes : outils de suivi et évaluation*, Cambridge Education, Cambridge, Grande Bretagne.

Cambridge Education (2019) : *Analyse de la situation et révisions des normes du préscolaires aux Comores*, Cambridge Education, Cambridge, Grande Bretagne.

Commissariat général au Plan (2018) : *Stratégie de Croissance accélérée et de développement durable révisée*, Moroni, Comores.

Conchon Arnaud (2015) : *Analyse de Situation sur le Développement de la petite enfance aux Comores*, MEN, Moroni, Comores.

Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la recherche scientifique (2017) : *L'enseignement préscolaire : pilier de la nouvelle école marocaine*, CSEFRS, Rabat, Maroc.

El Andaloussi Khaled et Faiq Mohammed (2007) : *La situation du préscolaire au Maroc : importance, diagnostic et concept pédagogique*, Conseil supérieur de l'Enseignement, Rabat, Maroc.

Global Education et Formation (2014) : *Diagnostic et évaluation de l'état actuel du préscolaire du Maroc*, Rabat, Maroc.

Hyde A.L. Karine et Kabiru N. Margaret (2006) : *Le développement de la petite enfance : une stratégie importante pour améliorer les résultats de l'éducation*, Association pour le Développement de l'Education en Afrique, Paris, France.

Ministère camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (2013) : *Document de Stratégie du secteur de l'Education et de la Formation*, Douala, Cameroun.

Ministère de l'Education nationale (2003) : *Réussir le développement intégral du jeune enfant aux Comores : document national de stratégies*, Moroni, Comores.

Ministère de l'Education nationale (2015) : *Etude sur les enfants en situation de handicap et leurs droits à l'éducation* : Union des Comores, Moroni, Comores.

Ministère de l'Education nationale (2017) : *Plan de Transition du Secteur de l'Education*, Moroni, Comores.

Ministère de l'Education nationale (2018) : *Référentiel de l'enseignement préélémentaire*, Moroni, Comores.

Ministère de l'Education nationale (2019) : *Stratégie nationale de la Formation continue dans l'Education et la Formation*, Moroni, Comores.

Ministère du Mali en charge de l'Education et de la Formation (2017) : *Diagnostic sectoriel du système éducatif national*, Bamako, Mali.

Nextez (2022) : *Enquête qualitative sur la perception du préscolaire aux Comores*, Ministère de l'Education nationale, Moroni, Comores.

République tunisienne (2017) : *Stratégie nationale multisectorielle de développement de la Petite Enfance*, Tunis, Tunisie.

Unesco (2015) : *Intégrer l'Education de la petite enfance dans la Planification sectorielle de l'Education*, IPE, Paris, France.

Union des Comores (2021) : *Loi d'orientation révisée sur l'Education*, Moroni, Comores.